

# CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

## DÉLIBÉRATION n° 2017/06/17-5

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juin 2017,  
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université,

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

**Considérant** les recommandations du Haut Conseil d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) et dans une démarche qualité, l'Institut d'Études Politiques d'Aix met en œuvre une évaluation de ses enseignements et de ses formations.

### DECIDE :

**Objet :** L'Institut d'Études Politiques d'Aix organise une évaluation annuelle de l'ensemble des enseignements et des formations dispensés en son sein selon les modalités décrites ci-dessous.

#### Article 1

Les évaluations des enseignements et des formations composant les unités d'enseignements sont dématérialisées et organisées par l'intermédiaire d'un logiciel adapté d'enquêtes en ligne et de questionnaires. Les étudiants reçoivent sur leur boîte mail un lien à destination du questionnaire. L'anonymat des réponses des étudiants est garanti.

#### Article 2

Le questionnaire d'évaluation se décompose en deux volets :

**Un premier volet** destiné à évaluer chaque unité d'enseignement à partir des six questions suivantes :

1. Vos connaissances préalables étaient suffisantes pour suivre cet enseignement
2. Les objectifs définis par l'enseignant ont été atteints
3. Le cours était clair et bien structuré
4. L'organisation de l'enseignement (volume horaire, pédagogie, disponibilité de l'enseignant) était satisfaisante
5. La disponibilité et la pertinence des supports de référence étaient satisfaisantes
6. Dans sa globalité, vous avez apprécié cet enseignement

Quatre réponses sont possibles : Pas d'accord/Plutôt d'accord/D'accord/Tout à fait d'accord.

Les données collectées sont couvertes par la confidentialité et sont destinées aux seuls enseignants assurant le cours évalué. Elles leur permettent, si nécessaire, d'ajuster leurs enseignements au regard des réponses obtenues.

**Un second volet**, d'expression libre, porte sur la formation en général. Ce dernier est traité par le Directeur de la formation et des études qui adresse aux équipes enseignantes concernées une synthèse accompagnée de recommandations et de suggestions.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Le questionnaire peut, en outre, prévoir des questions relatives aux conditions d'étude des élèves, étudiants et stagiaires.

### Article 3

La synthèse de l'évaluation des formations du diplôme et des masters est communiquée aux Conseils de perfectionnement concernés et au Conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17 juin 2017

Francine Mariani-Ducray  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE D'AFFICHAGE : 29.6.2017